

l'importation des pommes de terre canadiennes.

M. CARVELL: Ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est ici une question de trop grande importance pour la laisser passer. Je n'entends pas que l'honorable député m'attribue pareille affirmation; je ne veux pas qu'il le répète, car ce n'est pas vrai et il le sait.

M. McLEAN: La même déclaration a été faite par l'honorable député de Frontenac (M. Edwards) et l'honorable député de Carleton (M. Carvell) ne l'a pas contredite.

M. CARVELL: J'ai pour règle en cette Chambre de ne jamais relever ce que peut dire l'honorable représentant de Frontenac.

M. EDWARDS: L'honorable député a constaté qu'il était de son intérêt de ne pas le faire.

M. CARVELL: Je ne range pas l'honorable député de l'île du Prince-Edouard (M. McLean) dans la même catégorie que l'honorable député de Frontenac, et c'est pourquoi, lorsqu'il fait une déclaration inexacte, je dois le rappeler à l'ordre.

M. MORPHY: Avant la suspension de la séance à six heures, j'ai posé à l'honorable député de Carleton (M. Carvell) cette question: L'honorable député croit-il que les Etats-Unis ont eu raison d'interdire l'importation des pommes de terre canadiennes? A quoi l'honorable député de Carleton répondit: Oui.

M. CARVELL: Certainement, c'est ce que j'ai répondu; votre affirmation est exacte.

M. A. A. McLEAN: Je suis persuadé que lorsque nous aurons demain le compte rendu des Débats, nous verrons que mon affirmation est exacte.

M. CARVELL: Je demande que l'honorable député retire cette affirmation, car elle est contraire aux faits.

M. McLEAN: Je dis que lorsque demain le compte rendu des Débats sera distribué, nous serons à même de juger qui se trompe, moi ou l'honorable député de Carleton.

M. CARVELL: Je demande à l'honorable député de retirer cette déclaration.

M. le PRESIDENT: Si une affirmation attribuée à un député est répudiée par lui, la dénégation de cet honorable député doit être acceptée.

M. McLEAN: L'honorable député de Carleton nie qu'il ait fait cette déclaration,

[M. A. A. McLean.]

je me soumetts donc à votre décision, monsieur le président, et je rétracte ce que j'ai dit. Néanmoins, j'ai déclaré que le compte rendu des Débats fera voir qui de nous deux était dans le vrai.

Plusieurs DEPUTES: Rétractez-vous.

M. CARVELL: Je n'en exige pas davantage; qu'il continue maintenant.

M. McLEAN: L'honorable député a ajouté qu'il croyait probable l'existence de la gale dans l'état du Maine, et que le gouvernement des Etats-Unis avait nommé une commission pour s'enquérir de l'affaire, et des inspecteurs pour inspecter les pommes de terre expédiées de cet état. Il ajouta que dès qu'on constatait que les pommes de terre du Maine étaient atteintes de la gale, on interdisait leur usage comme semence.

Il est incontestable que l'honorable député de Carleton a affirmé que les pommes de terre du Maine étaient atteintes de la gale poudreuse, ou de quelque autre maladie, car autrement le gouvernement des Etats-Unis, en qui il repose une grande confiance en ces matières, n'aurait pas frappé d'interdiction les envois de pommes de terre du Maine pour fins de semence. Nous avons cet état de choses: on frappe d'interdiction les pommes de terre dans l'état du Maine, et on frappe d'interdiction les pommes de terre du Nouveau-Brunswick et pour bien dire de tout le Canada. Il est du devoir du Gouvernement de s'enquérir de cette affaire, et je tiens à dire à l'honorable député de King (M. J. J. Hughes) que le Gouvernement s'enquiert de cette question depuis trois ou quatre ans, que son enquête a porté sur tous les points, et que le Gouvernement est aujourd'hui en possession de renseignements sur le sujet, d'une nature très importante, et que le ministre de l'Agriculture sans doute communiquera à la Chambre. Je ne m'aventure pas à parler de choses que je ne connais pas. Cette question est d'une telle gravité pour les habitants de ma province, que, quels que soient les frais, le Gouvernement devrait s'y mettre et s'enquérir à fond de toutes les circonstances. Nous avions pour habitude de vendre nos pommes de terre aux Etats-Unis, où on nous en payait de très bons prix. Les prix variaient; parfois à Boston on nous les payait plus cher qu'à New-York, et parfois nous en obtenions d'avantage à Saint-Jean qu'à Boston. En ce qui regarde l'île du Prince-Edouard, nous avions des débouchés sur place à Sydney, Stellarton et autres centres miniers des Provinces maritimes. Le Nouveau-